

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Convocation : 22/03/2024

Affichage liste délibérations : 29/03/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT** : Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRETARE** : Monsieur GUENON

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20240328_35

EMPLOIS SAISONNIERS

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23² ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collègues employeurs ainsi que des représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 20 mars 2024 ;

Considérant que la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un événement d'activité, pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de douze mois consécutifs ;

Considérant le surplus d'activité saisonnier, il est proposé de créer les emplois décrits ci-dessous :

Direction	Service	Emploi	Grade	Nombre maximal
SERVICES TECHNIQUES	Maintenance et logistique	Agent de logistique manifestations et évènements	Adjoint technique	4
	Propreté voirie	Agent de propreté	Adjoint technique	2
ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	Espaces verts	Agent d'entretien des espaces verts	Adjoint technique	2
SPORTS	Centre nautique	Maître-Nageur Sauveteur	ETAPS	4
		Agent technique piscine	Adjoint technique	4
		Agent d'accueil	Adjoint administratif	2

Ces emplois à temps complet sont créés à compter du 1^{er} mai 2024, le début et la durée des contrats proposés seront modulés en fonction des besoins des services.

Il est précisé qu'il s'agit d'un nombre d'emplois maximal, ainsi ils ne seront potentiellement pas tous pourvus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création des emplois saisonniers décrits ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels ;
- D'INSCRIRE au budget de l'année 2024 les crédits autorisant la création de ces postes au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 069-216900910-20240328-DEL20240328_35-DE



Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GUENON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.